



CONFÉRENCE  
DE PRESSE  
DU 4 JUIN  
2020

# COVID-19

## Plan de relance de l'activité touristique de l'Ain

**AIN**<sup>01</sup>  
Le Département

Aintourisme

- **Jean DEGUERRY – Président du Conseil Départemental**
- **Damien ABAD – Député de l’Ain et Président d’Aintourisme**
- **Véronique BAUDE – Vice-présidente au Tourisme du Conseil Départemental**



# Le poids économique du Tourisme de l'Ain :

- 191 millions d'euros
- 48 millions d'euros investis par an dans les équipements touristiques
- 166 hôtels
- 1125 structures d'hébergement locatif
- 70 campings
- 42 000 lits touristiques marchands
- 6 600 emplois dont 59% dans la restauration et 20% dans l'hébergement



# Le Tourisme, un secteur durablement sinistré

- Les mesures de confinement ont imposé une rupture d'activité très longue pendant une période très importante pour le tourisme (Mai)
- Les mesures de soutien gouvernementales n'étaient pas adaptées aux indépendants
- Les conditions de reprises sont contraignantes avec des coûts supplémentifs engendrés par les protocoles sanitaires et des pertes de chiffre d'affaire liées aux règles de distanciation
- La reprise d'activité sera très progressive avec une probable désaffection des clientèles étrangères sur l'été 2020

# Tout au long du confinement, maintien d'un dialogue permanent avec les acteurs du Tourisme :

- Réunion avec 52 des principaux professionnels du Tourisme (26 Mars)
- 2 Réunions avec les Directeurs d'Office du Tourisme
- Réunion Tourisme avec les Présidents d'EPCI et M. le Préfet (24 Avril)
- Réunion spécifique avec 18 restaurateurs Saveurs de l'Ain (8 Avril)
- Contribution aux réflexions de la Région AURA



# Un double constat :

- Les secteurs de la restauration et de l'hébergement sortiront très fragilisés de l'épisode
- La reprise d'activité sera très progressive et s'inscrira dans un contexte concurrentiel très fort

**Le dispositif d'aides financières du Conseil Départemental  
de l'Ain aux professionnels les plus touchés :**

**Enveloppe de 5,2 millions d'euros affectée au secteur  
Touristique**

(sur les 32 Millions du Plan d'action destiné à soutenir la reprise  
économique)

## Détail du dispositif :

- **5 000 €** + un forfait de 100 € / chambres pour l'hôtellerie (hors chaîne et franchisé et dans la limite de 100 chambres)
- **3 000 €** pour les campings, les hébergements collectifs, les résidences de tourisme
- **1 500 €** pour les hébergements ruraux (Meublés de tourisme, Chambres d'hôtes, Insolites)
- **3 000 €** pour la restauration traditionnelle (hors chaîne et franchisé) et les traiteurs (hors chaîne et franchisé)
- **2 000 €** pour les centres équestres affiliés



# Conditions d'éligibilité :

## **Ces aides forfaitaires ne sont pas cumulables entre elles**

(un hôtel restaurant choisi entre hôtel ou restaurant, le propriétaire d'un meublé et de chambres d'hôtes ne peut prétendre qu'à une aide)

## **L'aide est applicable :**

- A chaque établissement inclus dans la liste ci-dessus, situé dans l'Ain, d'une même entreprise, et répondant aux critères suivants
- Uniquement pour des structures privées (entreprises, particuliers ou association)
- Ayant une activité antérieure au 16 septembre 2019 (soit 6 mois avant la mise en place du confinement), à l'exception des créations d'hébergements aidées par le Département
- Ayant été impacté par le décret n°2020-293 du 23 mars 2020

**Sont exclus : les activités gérées par une collectivité, les établissements de chaînes intégrées exploités en filiale et/ou en franchise et les entreprises en procédure de sauvegarde, de redressement (ou similaire)**



# Dépôt de dossier et calendrier :

Les demandes se font uniquement sur internet via une plateforme dédiée.

Le lien vers cette plateforme sera communiqué aux établissements concernés et disponible sur le site du Département et sur le site professionnel d'Aintourisme.

Période de dépôt des dossiers demandes : 4 Juin au 07 juillet

Instruction et versement :

- l'instruction sera assurée par Aintourisme en lien avec les services du Département
- le versement sera effectué par le Département en 2 vagues (en juin puis en juillet)

# Dépôt de dossier et calendrier :

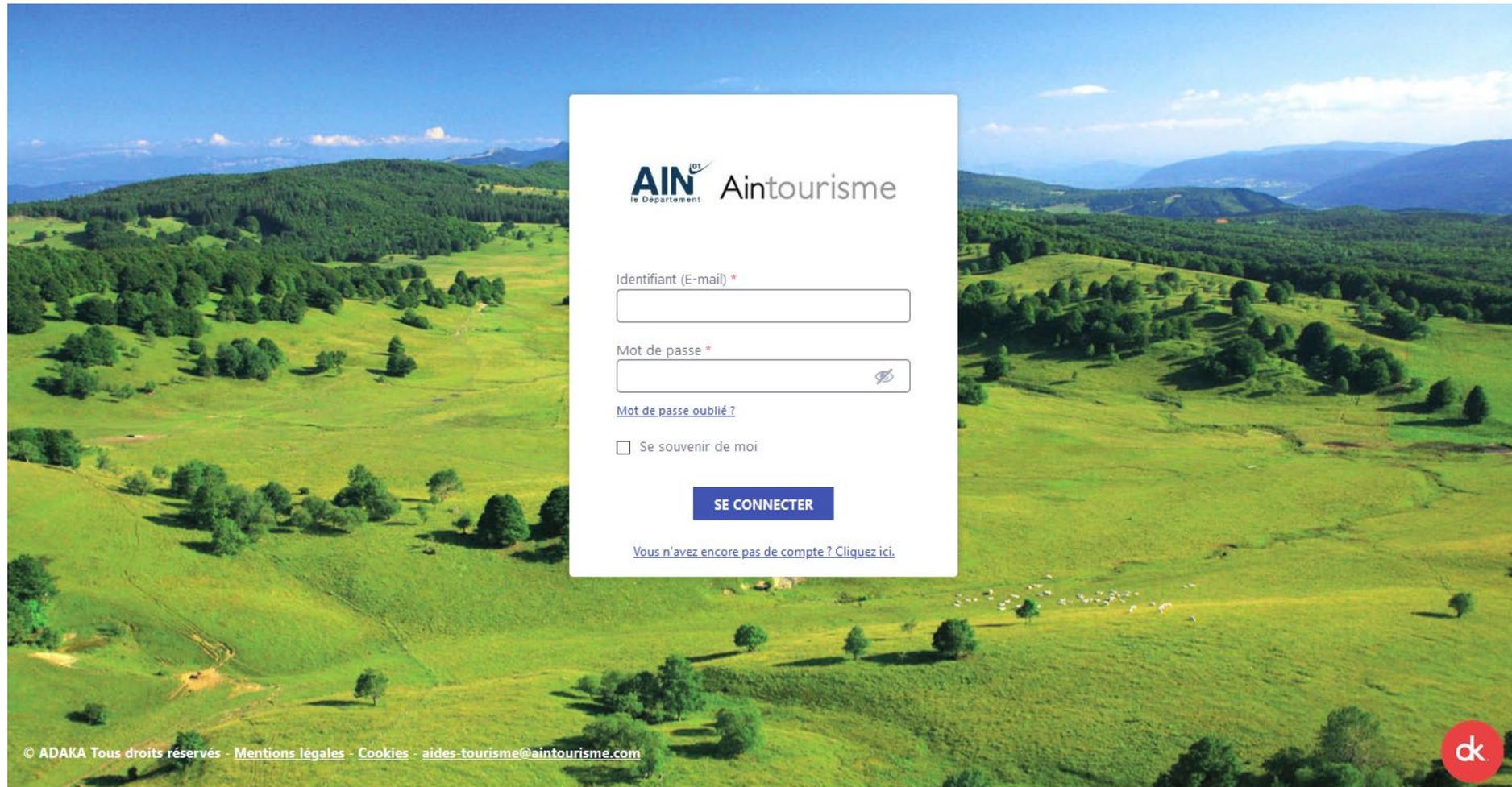
**Pièces justificatives : à joindre en fonction des activités et de la nature juridique**

Individuel	Entreprise	Association
	Extrait Kbis de moins de 3 mois ou copie de l'inscription au Répertoire des Métiers	Copie de l'inscription au registre national des associations
Un RIB ou RIP		

Pour tous les hébergements	Preuve de la situation à jour du versement de la taxe de séjour 2019
En plus pour les meublés de tourisme, les chambres d'hôtes, les hébergements insolites	Copie de la déclaration en mairie

# La plateforme de dépôt des demandes

<https://form.adaka.fr/plateforme-aides-tourisme-covid/>



**AIN**<sup>01</sup> Aintourisme  
le Département

Identifiant (E-mail) \*

Mot de passe \*

[Mot de passe oublié ?](#)

Se souvenir de moi

**SE CONNECTER**

[Vous n'avez encore pas de compte ? Cliquez ici.](#)

© ADAKA Tous droits réservés - Mentions légales - Cookies - aides-tourisme@aintourisme.com





**Le dispositif de relance de l'activité touristique de l'Ain:  
Enveloppe de 500 000 euros sur 2020**



## **2 enjeux / objectifs :**

- **Relancer la consommation touristiques sur nos territoires**
- **Poursuivre la stratégie de qualification de notre offre touristique notamment au travers de la structuration des filières d'excellence**

# Approche stratégique :

- **Cibles** : clientèles de proximité des régions AURA et BFC avec surpression sur l'Ain, la Métropole Lyonnaise et le bassin lémanique

- **Temporalité** :

- Période estivale à partir de début Juillet sur une cible familiale principalement
- Début d'automne sur une cible de retraités et séjours weekend
- Lancement de la saison hivernale début décembre



# Approche stratégique :

## - L'AIN, POUR VOUS !

- Volonté de renforcer la réassurance sur les aspects de proximité, de sécurité sanitaire, de condition économique, d'authenticité et de personnalisation de l'offre
- Valorisation des grands espaces de Moyenne montagne, des activités de pleine nature, des lacs et cascades, de la Gastronomie et des produits du terroir, des sites phares (Perouges, Grottes....)
- Messages génériques ou co-brandés avec les composantes de l'offre
- Recours à des supports et médias souples et tactiques





# Les Aindinois, acteurs de la relance :

## - 2 objectifs :

- faire (re)découvrir le Département aux Aindinois
- favoriser leur rôle de prescripteurs et d'ambassadeurs

## - 2 dispositifs dédiés :

- Distribution en BAL du Guide de visites et du Guide d'activités nature
- Organisation d'un jeu concours consistant à distribuer 140000 euros de Chèques Loisirs / Gastronomie à consommer avant le 31 Août.

**OFFICES DE TOURISME**  
38 169 €

≈ 750 « **Bons cadeaux** »  
(activités/restaurants  
pré-sélectionnés par les OT sur  
leur Territoire)  
Convention AinTourisme / OT

**AIN TOURISME**  
61 832 €

≈ 1 250 « **Chèques cadeaux** »  
Clé répartition départementale  
(libre choix des gagnants sur liste  
activités /sites /restaurants)

**COMCOM DE LA DOMBES**  
40 000 €

≈ 800 « **Chèques cadeaux** »  
(libre choix des gagnants sur liste de  
commerçants)

```
graph TD; OT[OFFICES DE TOURISME] --> JC[JEU CONCOURS]; AT[AIN TOURISME] --> JC; CD[COMCOM DE LA DOMBES] --> JC; JC --> CAP[Partenaire CAPCADEAU.com]; CAP --> RS[RESTAURANTS / SITES PRIVES / ACTIVITES];
```

## **JEU CONCOURS**

« 150 000 € de découvertes à gagner dans l'Ain ! »  
organisé par AIN TOURISME (réseaux sociaux)

Partenaire **CAPCADEAU.com** : édition de **+/- 3 000 Chèques et Bons cadeaux**  
Nécessite enregistrement des prestataires sur plateforme capcadeau.com

**RESTAURANTS / SITES PRIVES / ACTIVITES**  
Validation des chèques sur capcadeau.com



# Développement de notoriété en région :

- Supports digitaux de la presse régionale
- Radios familiales sur Lyon, Ain et Saône et Loire
- Partenariat Autoroute Info
- Publi-reportages en TV locale et animation réseaux sociaux
- Affichage sur les réseaux de TER (Lyon et Genève)
- Dispositifs classiques en TV et Radio nationale suisse



# Développement du trafic digital :

- 550 000 spots en TV Replay
- Dispositifs de promo classiques sur Facebook avec possibilité de co-branding avec les territoires, les sites ou hébergeurs
- Campagne spécifique pour la relance de l'Hébergement de plein air
- Campagne emailing partagé pour la promotion BtoC



# Valorisation des adhérents Saveurs de l'Ain® :

- Distribution d'un guide complet à 150 000 exemplaires
- Organisation d'un Marché Saveurs de l'Ain par territoire sur le 2<sup>ème</sup> semestre
- Soutien particulier au travers de l'opération Chèque Loisirs – Gastronomie





# Autres principales actions en cours :

- Stratégie de repositionnement de l'offre Moyenne montagne
- Reprise des actions de restructuration des filières Vélo et Patrimoine
- Maintien des grands projets structurants (Ile Chambod, Cuivrierie de Cerdon, Dinoplagne...)

